

RÉFÉRENTIEL TRAVAIL EN ÉLEVAGES OVINS LAIT

Synthèse de 62 Bilans Travail



Dans le cadre du RMT travail, 640 enquêtes Bilan Travail (Méthode Inra/Institut de l'Élevage) ont été réalisées en 2008 et 2009 dans 7 filières d'élevages herbivores et monogastriques. Ce document présente les temps de travaux et les marges de manœuvre enregistrés pour 62 élevages ovins lait répartis dans les deux principaux bassins de production de lait de brebis.

Les exploitations en quelques chiffres

Dans les Pyrénées-Atlantiques (14 Bilans Travail), les exploitations disposent de surfaces limitées : 36 ha en moyenne et plus de trois quart d'entre elles sont mixtes : à côté du troupeau de brebis laitières les éleveurs détiennent alors des vaches allaitantes qui représentent 44% des UGB de l'exploitation.

Dans le Rayon de Roquefort (48 Bilans Travail), les surfaces disponibles sont plus importantes : 82 ha en moyenne et moins d'une exploitation sur cinq est mixte : présence d'un atelier bovin viande ou d'une troupe de brebis allaitantes qui représente 27% des UGB de l'exploitation.

Les brebis laitières sont de race Lacaune, le niveau de production se situe autour de 250 litres de lait par brebis.

Les brebis sont de race Manech Tête Rousse, Manech Tête Noire ou Basco-Béarnaise et produisent autour de 135 litres de lait par brebis.

Dans les deux bassins, les éleveurs livrent la totalité du lait produit.



Tableau 1 >
Caractéristiques structurelles des exploitation

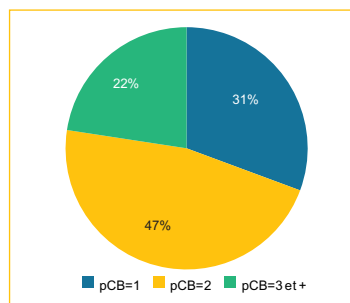
Bassin	Système	Nombre d'élevages	SAU [ha]	SFP [ha]	Cheptel herbivore [UGB]	Dont atelier ovin lait [%]	Effectif brebis [têtes]	Volume de lait produit [litres]
Pyrénées-Atlantiques	Spécialisé	3	26.1	25.3	48	100%	357	55000
	Mixte	11	38.1	37.3	69	56%	301	41300
	Ensemble	14	35.5	34.7	64	65%	313	44200
Rayon de Roquefort	Spécialisé	39	83.0	63.9	71	100%	439	109000
	Mixte	9	79.3	67.8	81	73%	371	86600
	Ensemble	48	82.3	64.6	73	95%	426	104800

Une majorité d'exploitations avec deux personnes dans la cellule de base

Dans les Pyrénées-Atlantiques, la cellule de base est le plus souvent composée d'une seule personne.

Dans le Rayon de Roquefort, du fait de l'importance des structures sociétaires, la cellule de base est le plus souvent composée de 2 ou 3 personnes.

Figure 1 >
Répartition des exploitations selon le nombre de personnes dans la cellule de base



La cellule de base (CB) est constituée des travailleurs permanents pour lesquels l'activité agricole est prépondérante en temps et en revenu et qui organisent le travail de l'exploitation. Cela correspond selon les cas à l'agriculteur seul, au couple d'exploitants, aux associés d'un Gaec...

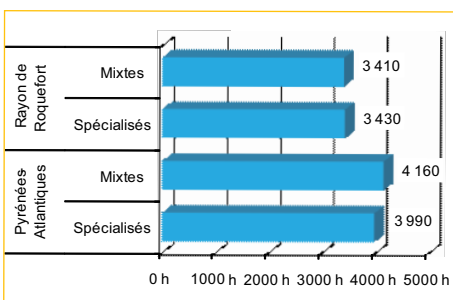


Le travail de l'exploitation

LE TRAVAIL D'ASTREINTE (TA)

Travail d'astreinte : 3600 heures par an en moyenne

Figure 2 >
La durée du travail d'astreinte selon le système



Autour de cette valeur moyenne, le travail d'astreinte des exploitations suivies varie de 2400 à 4700 heures par an.

Le travail d'astreinte est en moyenne plus important dans les exploitations des Pyrénées-Atlantiques (4120 heures par an) que dans celles du Rayon de Roquefort (3430 heures par an).

Le travail d'astreinte (TA) est généralement quotidien, difficile à concentrer et à différer. En élevage, il correspond aux soins journaliers apportés aux animaux (surveillance, alimentation, assistance aux mises bas...). Il est quantifié en heures par jour.

Les bénévoles et les salariés participent pour plus de 20% au travail d'astreinte

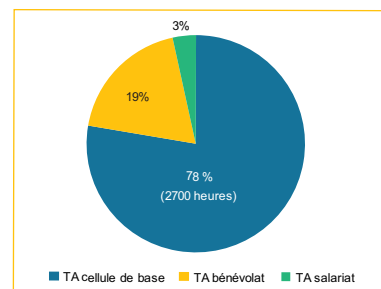
Plus de deux tiers des exploitations font appel à des bénévoles pour réaliser une partie du travail d'astreinte.

Ce sont les éleveurs des Pyrénées-Atlantiques qui ont le plus recours au bénévolat : en moyenne 1840 heures par an, soit 40% du travail d'astreinte total.

Dans les élevages du bassin de Roquefort, le travail d'astreinte réalisé par la main-d'œuvre bénévole représente 490 heures en moyenne par an, soit 13% du travail d'astreinte total.

Le recours à de la main-d'œuvre salariée concerne un tiers seulement des élevages qui sont essentiellement localisés dans le bassin de Roquefort.

Figure 3 >
répartition du travail d'astreinte selon le type de main-d'œuvre



LES ÉCONOMIES D'ÉCHELLE

Ramené à la brebis, le travail d'astreinte est plus important dans les exploitations du Pays Basque et du Béarn (11.4 heures par brebis) que dans celles du

Rayon de Roquefort (8.4 heures par brebis), ce qui s'explique en grande partie par une moins bonne efficacité du travail dans les petits troupeaux.

Figure 6 >
TA ovin/brebis selon la taille du troupeau

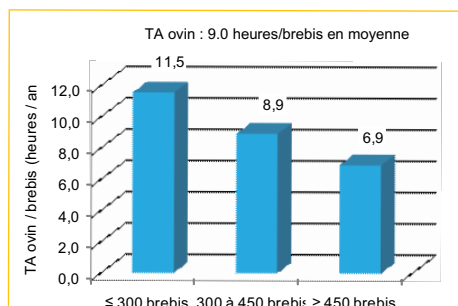
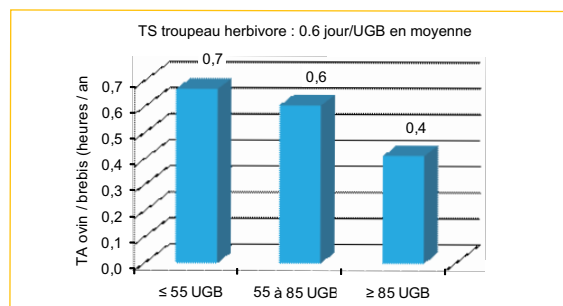


Figure 7 >
TS troupeau herbivore/UGB selon la taille du cheptel





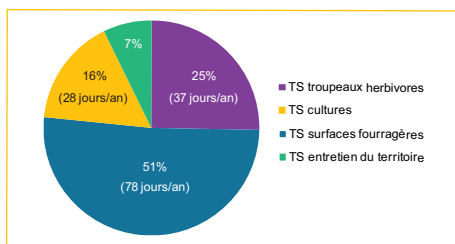
LE TRAVAIL DE SAISON (TS)

Travail de saison : 154 jours par an en moyenne

Pour les exploitations suivies, le travail de saison varie dans une fourchette allant de 80 à 280 jours par an.

Le travail de saison est plus important pour les exploitations du bassin de Roquefort (164 jours par an en moyenne) que pour celles des Pyrénées-Atlantiques (126 jours par an).

Figure 4 >
Les composantes du travail de saison



Le travail de saison concerne principalement les activités liées aux surfaces : 78 jours en moyenne pour les surfaces fourragères et 28 jours pour les surfaces de cultures. Un peu plus de 2/3 des élevages font appel au bénévolat pour 24 jours par an en moyenne.

Le travail de saison (TS) réunit les tâches plus faciles à différer ou à concentrer. Il porte sur les cultures, les fourrages, les troupeaux (manipulations périodiques par exemple) ainsi que sur l'entretien du territoire (haies, clôtures...) qui correspondent souvent à des "chantiers". Il est quantifié en jours par quinzaine.

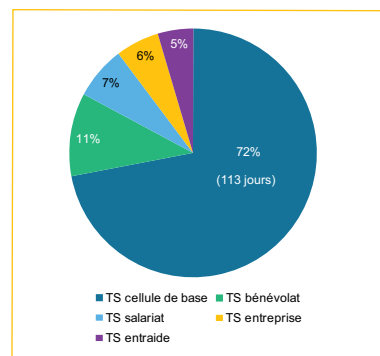
Un tiers des élevages emploie un salarié pour l'équivalent de 32 jours par an en moyenne.

Plus de 90% des élevages recourent à l'entreprise pour 9 jours par an et la moitié à l'entraide pour 11 j par an en moyenne.

Tableau 2 >
Le travail de saison selon le système

Bassin	Système	TS Total (jours/an)
Pyrénées-Atlantiques	Spécialisés	96
	Mixtes	126
Rayon de Roquefort	Spécialisés	168
	Mixtes	146

Figure 5 >
Répartition du travail de saison selon le type de main-d'œuvre



Par hectare de surface fourragère ou de surface en cultures, le travail de saison diminue avec l'augmentation de

la taille. Cela explique les écarts enregistrés entre les deux bassins : le travail de saison représente 2.3 heures par hectare de surface fourragère dans les Pyrénées-Atlantiques et 1.3 heures dans le Rayon de Roquefort.

Figure 8 >
TS surfaces fourragères/ha selon la taille de la SFP

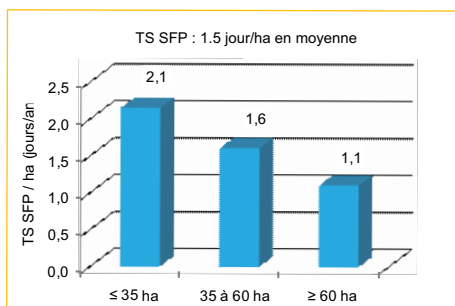
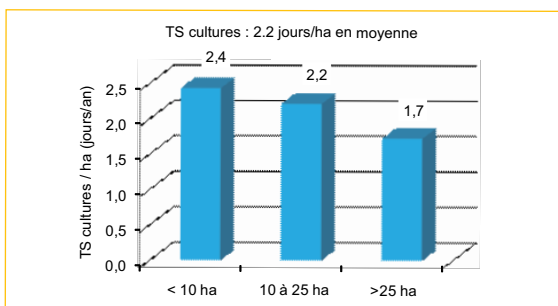


Figure 9 >
TS cultures non fourragères/ha selon la taille de la surface en culture

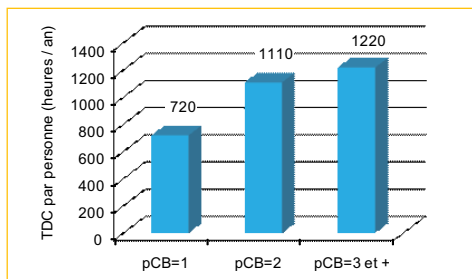


Le travail de l'éleveur

Temps disponible calculé : 1010 heures par personne de la cellule de base en moyenne

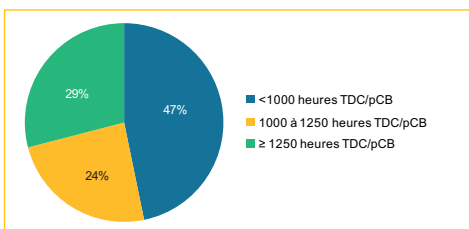
Le temps disponible calculé (TDC), indicateur de la marge de manœuvre en temps, correspond au temps qui reste à la cellule de base pour les activités non comptabilisées (agricoles ou non) après avoir réalisé sa part de travail d'astreinte, de travail de saison et de travail rendu. Il est calculé en heures par an.

Figure 10 >
TDC par personne de la cellule de base selon le nombre de personnes dans la cellule de base



Pour qu'une exploitation d'élevage soit vivable, on considère qu'il est nécessaire de disposer d'une marge de manœuvre de 1 000 heures par an et par personne de la cellule de base. Parmi les exploitations enquêtées, à peine plus d'une exploitation sur deux atteint ce seuil ; pour la plupart d'entre elles, il y a au moins deux personnes dans la cellule de base.

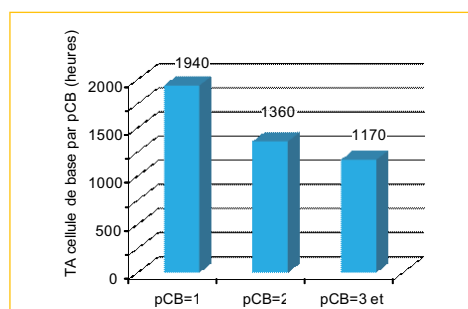
Figure 11 >
Répartition des exploitations selon le niveau de TDC par personne de la cellule de base



Travail d'astreinte réalisé par la CB : 1500 heures par personne de la CB

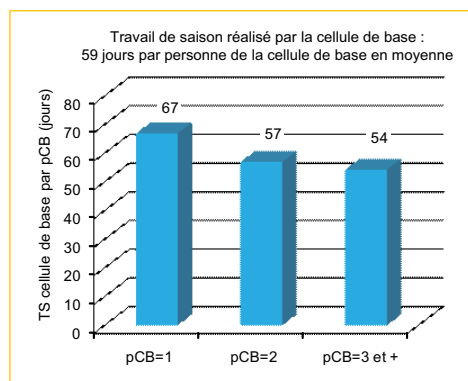
La charge de travail d'astreinte et de saison par personne de la cellule de base a tendance à diminuer avec la taille de la CB.

Figure 12 >
Travail d'astreinte de la cellule de base selon le nombre de personnes de la cellule de base



Pour une moyenne de 4.1 heures de travail d'astreinte par personne de la cellule de base et par jour, les exploitants seuls travaillent 5.3 heures par jour en moyenne contre 3.6 heures par jour pour ceux qui sont plusieurs.

Figure 13 >
Travail de saison de la cellule de base selon le nombre de personnes de la cellule de base



Merci aux éleveurs qui ont accepté de participer à ce travail et aux conseillers pour la réalisation des enquêtes Bilan Travail

Claudine Murat, Michel Weber, Jean-Christophe Vidal (Chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron), Isabelle Haïcaguerre, Maïder Laphitz, Vincent Doyenard, Beñat Gonzalez (Chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques), Françoise Bouillon (Chambre départementale d'agriculture de Lozère), Sylvie Bernié, Marie-Laure Malart, Bruno Liquière, Jean-François Cartayrade, Eric Cazottes, Gérard Combes, Pascal Guibert, Didier Samson, Cyril Vayssière (Confédération Générale de Roquefort), Jean-Claude Mathieu (EDE du Tam), Laurent Deliancourt, Gilles Noubel (UNOTEC).

Pour en savoir plus :

« Référentiel travail en élevages ovins lait, synthèse de 62 bilans travail réalisés dans le bassin de Roquefort et dans les Pyrénées-Atlantiques » disponible sur l'espace thématique travail du site de l'Institut de l'Élevage (www.inst-elevage.asso.fr)

LES RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Les Réseaux d'Élevage sont un dispositif partenarial associant des éleveurs, des ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Ce document a été élaboré avec l'appui financier de :



Septembre 2010

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy, 75595 Paris cedex 12
www.inst-elevage.asso.fr - ISBN : 978-2-84148-951-0 - PUB IE : 00 10 55 032